

# La Lettre du Cercle

CERCLE POUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

SIÈGE SOCIAL : 14, RUE DE LA TOUR, 75116 PARIS

Numéro SPECIAL – Février 2008

[www.cpat.asso.fr](http://www.cpat.asso.fr)

---

## LE CERCLE QUESTIONNE LES PRESIDENTS DES CONSEILS REGIONAUX

*Le Cercle, réfléchissant aux enjeux des prochaines élections régionales, et attaché à l'Action Régionale comme moteur de l'Aménagement du Territoire, a choisi d'interroger les Présidents de Conseils Régionaux sur un thème dont il lui semble que l'importance croît au fur et à mesure que l'Europe s'élargit et que les interventions de l'Etat se font plus timides : **les coopérations interrégionales.***

*Ainsi leur avons-nous adressé la lettre suivante en mars dernier.*

Monsieur le Président,

Le Cercle pour l'aménagement du territoire compte aujourd'hui 225 membres qui sont, ou ont été, des acteurs de l'aménagement du territoire : anciens ministres, parlementaires, anciens délégués et directeurs à la DATAR, préfets, hauts fonctionnaires, présidents directeurs généraux et dirigeants de grands groupes industriels et d'établissements financiers, chefs d'entreprises de toutes tailles, membres de professions libérales, aménageurs locaux, chargés de mission ou collaborateurs extérieurs de la DATAR ou de la DIACT.

En toute indépendance de l'actuelle DIACT, nos réflexions sont fondées sur des interventions de responsables politiques ou économiques, des rencontres ou des déplacements d'étude comme récemment à la Commission européenne. Elles visent essentiellement à définir autour de quels thèmes de société et autour de quelles priorités doit s'articuler aujourd'hui l'aménagement national du territoire. Ceci dans le cadre des orientations stratégiques européennes et en bonne osmose avec les objectifs régionaux d'aménagement et de développement territorial.

Le rôle et les responsabilités accrus des Régions en ces domaines nous amènent à centrer une partie de nos travaux sur leurs attentes et leurs apports vis-à-vis de la politique nationale d'aménagement. C'est pourquoi il nous serait extrêmement utile, si vous en acceptiez le principe, que vous puissiez nous consacrer quelques instants afin de nous éclairer sur les points suivants.

Les régions françaises, au regard de l'ensemble européen, sont nombreuses et, pour beaucoup d'entre elles,

petites. Elles ont été voulues comme telles à l'époque de leur conception, et il n'y a aucune volonté de changement en la matière exprimée actuellement. Les lois pour l'aménagement et le développement du territoire de 1995 et 1999 ont introduit des possibilités intéressantes d'ententes interrégionales, mais ont-elles eu, à ce jour, le succès escompté ?

Au demeurant, des conventions interrégionales sont signées en vue de créer des synergies en matière de développement économique sur des thèmes où l'ancrage territorial est pertinent et d'atteindre, pour être efficace, une masse critique. Il en a été ainsi pour la création de pôles de compétitivité.

- Considérez vous qu'il s'agit là d'une question politique importante ?
- Pourrait-elle devenir prioritaire pour votre région ?
- L'Etat a-t-il un rôle à jouer en ce domaine et, si oui, lequel ?
- Toujours si oui, quelles articulations mettre en place entre le rôle des régions et celui de l'Etat ?

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en mes sentiments les plus distingués.

Hervé NORA  
Président du Cercle

*Il ne semble pas que, malgré nos relances, nos interlocuteurs aient été sensibles à la pertinence de notre question : seules, cinq régions se sont manifestées. L'Alsace, l'Auvergne, le Centre, Champagne-Ardenne, Rhône-Alpes.*

*Nous publions, ci-dessous, sans les commenter, les trois réponses, d'inégale amplitude, qui abordent d'emblée le sujet au fond.*

- Adrien ZELLER, Région Alsace
- René SOUCHON, Région Auvergne
- Jean-Jack QUEYRANNE, Région Rhône-Alpes.

**Si, après lecture de ces réponses, vous souhaitez réagir à celles-ci, les colonnes de la Lettre du Cercle vous sont ouvertes.**

### **Lettre de Monsieur Adrien ZELLER, Région Alsace**

Strasbourg, le 28 mars 2007

Monsieur le Président,

J'ai bien lu votre courrier, je voudrais commencer par préciser "d'où je parle" :

L'Alsace est une des régions les plus allantes en matière de décentralisation, elle a été pilote pour la régionalisation ferroviaire, elle est toujours pilote pour la gestion en direct des crédits européens de développement régional et elle en a prouvé l'efficacité. Cette région n'estime pas que la priorité, c'est des inter-régions ou des ententes interrégionales. La priorité est de transférer des compétences et des moyens, surtout humains, des ministères vers les régions, des fonctions que les régions peuvent assumer mieux qu'elles et qui donnent lieu à l'intervention d'une multiplicité d'acteurs.

Je vous prie de trouver ci-contre quelques "papiers" que j'ai eu l'honneur d'écrire, je le dis avec d'autant plus de force que nous savons tous, que notre pays décentralise avec un élastique.

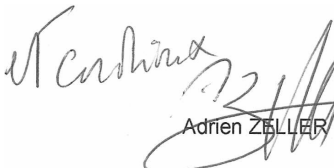
En ce qui concerne l'inter région, j'ai été personnellement à l'origine de l'action de solidarité interrégionale la plus forte jamais pratiquée en France, puisqu'elle fédère 3 régions, 19 collectivités pour la promotion du TGV Est, avec une solidarité financière concrète et considérable entre nous. Par ailleurs, je vous indique qu'en tant que Président de l'Association des Régions Françaises du Grand Est, j'ai lancé avec mes collègues des 4 autres Régions un grand nombre de projets, dont je vous prie de trouver une présentation ci-jointe.

16 ou 17 Régions en France contre 22 serait mieux, mais si on voulait de "grandes régions" la seule justification serait d'aller vers un système vraiment fédéral, qui n'est pas à l'ordre du jour. Le vrai problème encore une fois, c'est de décentraliser.

Je vous signale en passant que l'Alsace, par exemple, petite région, a 30 % d'habitants de plus que la Sarre, 40 % de plus que Brême, 50 % de plus que Hambourg, en ayant trois fois moins de pouvoir que ces entités ...

C'est une manière assez classique de vouloir "contourner les obstacles" dans notre pays en arguant de la taille des Régions serait insuffisante. Oui il est temps qu'on nous confie la responsabilité de la politique industrielle en Région, la responsabilité pleine et entière de la politique emploi - formation, une vraie responsabilité partagée avec les universités sur les formations post bac professionnel, une responsabilité réelle en matière agricole et d'environnement. Je serais heureux que dans certains cercles, on ne détourne pas le débat en disant que nos régions sont trop petites. Donnez-leur des responsabilités claires et vraies. Elles sauront s'associer s'il y a lieu.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

  
Adrien ZELLER

## ASSOCIATION DES REGIONS FRANCAISES DU GRAND EST

### Les projets initiés en 2006-2007 dans divers domaines:

#### 1) Les Universités et l'enseignement supérieur

##### a) Les rencontres Universités-Régions

- Organisation de rencontres régulières entre les Présidents des Régions et des Universités du Grand Est.
- Création et animation d'un groupe de pilotage « Universités et Régions du Grand Est », à composition paritaire (5 représentants des Universités - 5 représentants des Régions), chargé de développer des projets inter-régionaux de coopération.

##### b) L'étude-diagnostic de l'existant

- Réalisation d'une étude sur « les forces et faiblesses du Grand Est universitaire », dont les conclusions seront présentées lors de la prochaine rencontre des Présidents des Universités et des Régions du Grand Est, prévue le 31 mars 2007, à Dijon.

##### c) Les presses universitaires

- Réalisation et publication d'un catalogue commun des ouvrages édités par les Presses des Universités du Grand Est.
- Organisation d'une présence regroupée et affichée des Presses des Universités du Grand Est sur le stand «Grand Est» au Salon du Livre 2007, à Paris.

##### d) La formation des avocats

- Avant-projet de réalisation d'une plaquette institutionnelle permettant de présenter l'Ecole Régionale d'Avocats du Grand Est (ERAGE) aux étudiants et de mieux leur faire connaître la formation qui y est dispensée.

#### 2) L'économie, la recherche et l'innovation

##### a) La filière bois

- Réalisation d'une étude sur le bois-énergie menée de concert - avec les CESR - par les cinq interprofessions du bois du Grand Est.
- Réalisation de deux outils de communication (un film et un document imprimé) permettant d'intervenir auprès des publics scolaires pour leur faire découvrir les métiers du bois et les organismes de formation qui y préparent dans le Grand Est.
- Développement de la trufficulture dans le Grand Est et création d'une véritable « filière truffe », la Truffe de Bourgogne (*Tuber uncinatum*) étant susceptible d'être produite dans nos cinq régions.

##### b) La certification de la Qualité

Regroupement des actuels organismes régionaux de contrôle et de certification de la qualité des produits et services, par la création de QUALLIANCE, association interrégionale de contrôle et de certification, ayant pour vocation d'intervenir dans les cinq régions du Grand Est

##### d) Les métiers d'art

- Mise en place - grâce à un financement sollicité dans le cadre des crédits alloués au Massif vosgien - d'outils de communication et de veille stratégique à destination des métiers du verre du Grand Est.
- Présentation de formations aux métiers rares (luthiers, facteurs d'orgue, etc.) assurées dans le Grand Est, dans le cadre de diverses foires et expositions (salons du patrimoine à Paris, exposition *Mind and Matter*, 1<sup>er</sup> Salon européen des métiers d'art organisé en juin 2007, à Luxembourg, à l'occasion de « Luxembourg 2007, capitale européenne de la culture »).

### e) La recherche et le transfert de technologie

- Développement de partenariats interrégionaux entre les Centres de Recherche, d'Innovation et de Transfert de Technologie (CRITT) du Grand Est sur une thématique donnée. Ainsi a été retenu le secteur d'activité de l'automobile, en envisageant les thèmes de collaboration suivants:
  - o le véhicule propre;
  - o le textile et l'automobile;
  - o les matériaux métalliques;
  - o l'ingénierie collaborative et l'éco-conception.
  
- Lancement d'un programme interrégional de recherche, porté par le CRI TT RITTMO, en collaboration avec d'autres laboratoires et organismes de recherche du Grand Est, sur le devenir des agents pathogènes humains et végétaux apportés par les matières fertilisantes organiques, de la production des aliments à leur consommation («de la fourche à la fourchette»).
  
- Poursuite des programmes de recherche initiés en 2006 par le Réseau Alimentaire Grand Est (RAGE) sur:
  - o l'amélioration de la valeur nutritionnelle des produits de terroir: « *Terroir et Nutrition* » ;
  - o l'éco-conception des emballages;
  - o la décontamination des produits divisés secs.
  
- Participation à la Sème Journée Jeune Recherche du Grand Est, le 9 juin 2006, à Besançon.
  
- Participation aux 4<sup>èmes</sup> Rencontres scientifiques et techniques du Réseau Vignes et Vins septentrionaux (RWS), les 12 et 13 juin 2006, à Dijon.
  
- Lancement d'un programme interrégional de recherche, porté par le CRI TT RITTMO, en collaboration avec d'autres laboratoires et organismes de recherche du Grand Est, sur le devenir des agents pathogènes humains et végétaux apportés par les matières fertilisantes organiques, de la production des aliments à leur consommation («de la fourche à la fourchette»).
  
- Poursuite des programmes de recherche initiés en 2006 par le Réseau Alimentaire Grand Est (RAGE) sur :
  - o l'amélioration de la valeur nutritionnelle des produits de terroir: « *Terroir et Nutrition* » ;
  - o l'éco-conception des emballages;
  - o la décontamination des produits divisés secs.
  
- Participation à la Sème Journée Jeune Recherche du Grand Est, le 9 juin 2006, à Besançon.
  
- Participation aux 4<sup>èmes</sup> Rencontres scientifiques et techniques du Réseau Vignes et Vins septentrionaux (RWS), les 12 et 13 juin 2006, à Dijon.

### **3) L'éducation, la formation professionnelle et l'apprentissage**

#### a) Les lycées

- Participation active des Régions du Grand Est à l'organisation du Prix Interrégional Jeunes Auteurs, aux côtés de la Suisse romande, de la Belgique francophone, du Val d'Aoste et de la Roumanie.
  
- Harmonisation des pratiques des cinq Régions dans la gestion des personnels TOS : recrutement, formation, évaluation, avancement, mobilité.
  
- Concertation entre les cinq Régions sur la mise en œuvre des missions qui leur ont été transférées:

- o la gestion et le pilotage des EMOP,
  - o la dotation en personnels,
  - o la gestion de la restauration.
- Concertation entre les cinq Régions sur leurs missions concernant les lycées agricoles :
    - o le transfert et l'intégration des personnels TOS,
    - o le transfert et la gestion du patrimoine,
    - o la gestion des exploitations agricoles.

#### d) La formation professionnelle et l'apprentissage

- Signature, par les cinq Régions du Grand Est, d'un accord de réciprocité permettant aux stagiaires d'une région d'être accueillis et financés dans une autre, dès lors que l'offre de formation correspond aux besoins des stagiaires concernés.
- Extension, aux cinq Régions du Grand Est, des accords de réciprocité concernant les apprentis, permettant d'ouvrir l'offre de formation sur des métiers spécifiques, en dehors de la région d'origine.
- Développement de la concertation et des échanges de bonnes pratiques entre les services des cinq Régions concernant:
  - o les formations sanitaires et sociales, nouvellement transférées aux Régions, qui supposent ou entraînent des mobilités interrégionales;
  - o le transfert du programme de formation de l'AFPA dédié aux demandeurs d'emploi, qui exige que les programmes régionaux de formation soient complémentaires et cohérents entre eux.

#### c) Le Prix Interrégional Jeunes Auteurs

- Participation active des cinq Régions du Grand Est à l'organisation du Prix Interrégional Jeunes Auteurs, aux côtés de la Suisse romande, de la Belgique francophone, du Val d'Aoste et de la Roumanie.

#### d) L'apprentissage du goût

- Développement de l'apprentissage du goût chez les enfants du Grand Est, par l'extension aux cinq régions - et avec la mobilisation des organismes et syndicats de viticulteurs concernés - de l'opération « l'Univers du Goût », initiée depuis quelques années déjà par l'Association des Viticulteurs d'Alsace.

### **4) La santé**

- Contribution à l'organisation d'importantes manifestations par le Cancéropôle Grand Est:
  - o les journées de rencontre avec le *Comprehensive Cancer Center* suisse, les 13 et 14 janvier 2006, à Lausanne;
  - o les Conseils d'Administration et Assemblées Générales du Cancéropôle, les 6 février 2006 à Dijon et 19 février 2007 à Besançon;
  - o la signature, en présence des ministres français et allemand de la recherche, d'un plan de coopération «Virus et Cancer» avec le *Deutsches Krebsforschungszentrum (DKFZ)*, le 23 février 2006, à Heidelberg.
- Signature d'une « convention de financement» engageant les cinq Régions du Grand Est à l'égard du Cancéropôle, afin de garantir à ce dernier une certaine pérennité dans son financement.

### **5) L'environnement**

- Organisation, par le Conservatoire Botanique de Franche-Comté, d'une première session de six journées de formation à destination des botanistes des régions du Grand Est, visant à développer leurs connaissances et

aptitudes en phytosociologie et en cartographie des habitats.

- Réalisation, par l'association QEOP'S Grand Est (réseau des intervenants dans la formation au développement durable et à la qualité environnementale de l'espace bâti), d'un « état des lieux - diagnostic » des formations sur ce thème actuellement assurées dans les cinq régions du Grand Est.
- Réalisation d'une plaquette de présentation du réseau QEOP'S Grand Est, visant à mieux faire connaître les diverses actions interrégionales en matière de Qualité Environnementale et, plus généralement, à encourager et faciliter, dans ce domaine, toutes démarches transversales, pluridisciplinaires et prospectives, qui pourraient s'avérer nécessaires dans le Grand Est.
- Organisation de diverses rencontres interrégionales à l'échelle du Grand Est, sur le thème de la préservation de la biodiversité, notamment par l'élaboration d'une stratégie de sauvegarde du Grand Tétrás dans le massif vosgien.

## 6) La culture

### a) La politique du livre

- Organisation et coordination de l'opération « Stand Grand Est » aux Salons du Livre 2006 et 2007, à Paris.
- Organisation et coordination de la première opération « Stand Grand Est » au Salon du Livre 2007 de Bruxelles.

### b) Les Fonds Régionaux d'Art Contemporain (FRAC)

- Organisation, le 13 avril 2007, au Musée d'art moderne et contemporain, à Strasbourg, d'une journée d'étude et de bilan de l'opération « *Critique du raisin pur* », menée depuis quelques années au sein des régions du Grand Est, dans le but d'offrir aux jeunes artistes des opportunités de résidences « croisées » dans les cinq régions.
- Organisation d'une exposition « 5 X 1 X 1 » au Musée Fernet Branca, à Saint Louis, visant à présenter, selon le choix d'un commissaire extérieur, des œuvres issues des collections des cinq FRAC du Grand Est. Vernissage prévu en automne 2007 (date à définir).
- Organisation de trois expositions des œuvres des FRAC du Grand Est à l'étranger (suite de l'opération « *Collections sans Frontières* ») :
  - o à Bucarest, en Roumanie, au printemps 2007 : « *Sublime abjects* ». Vernissage le 29 mars 2007 ;
  - o à Rijeka, en Croatie, en été 2007 : « *Le corps comme spectacle* ». Vernissage le 15 mai 2007 ;
  - o à Matera, en Italie: « *Collections sans Frontières VIII* ». Vernissage prévu en novembre 2007 (date à définir).

### c) Les spectacles vivants

- Attribution d'aides régionales aux compagnies théâtrales et chorégraphiques, pour favoriser leur mobilité sur l'ensemble du Grand Est.
- Organisation, à l'automne 2007, en Champagne-Ardenne, d'une « Plate-forme de création interrégionale Grand Est » : journées de rencontre entre compagnies et diffuseurs de spectacles, qui, sur le modèle de celles qui se sont déroulées les 9 et 10 novembre 2006, à l'Agence Culturelle d'Alsace, à Sélestat, devraient permettre aux compagnies indépendantes établies dans les cinq régions du Grand Est de mieux se faire connaître auprès des diffuseurs et organisateurs de spectacles, et de « s'exporter » plus facilement hors de leur région d'origine.

## Lettre de Monsieur René SOUCHON, Région Auvergne

CLERMONT-FERRAND - CHAMALIÈRES

Monsieur,

J'ai bien reçu votre courrier en date du 21 mars 2007 relatif à vos réflexions en cours sur les attentes et les apports des régions vis-à-vis de la politique nationale d'aménagement.

Vos travaux sont aujourd'hui au cœur même d'un processus dont nous sommes totalement acteurs. Il est évident que les régions trouvent une place légitime au sein de la politique nationale d'aménagement et nous savons que l'Union européenne dans sa politique de cohésion, privilégie les relations interrégionales. La région est donc l'espace idéal pour la mise en œuvre de politiques décentralisées d'aménagement du territoire pertinentes et adaptées aux caractéristiques des espaces de vie concernés.

Dès lors, il semble important de revenir sur les conventions interrégionales mises en place entre les régions concernées et l'Etat, qui permettent de mettre en œuvre des coopérations nécessaires sur des sujets d'intérêt commun. Dans ce cadre, et aux vues de l'article L. 5611-1 du CGCT, la convention interrégionale existante pour le Massif Central (avec 6 régions: Auvergne, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes, Bourgogne et Limousin), encourage le développement global durable, permettant l'équilibre entre le développement économique et la protection des espaces naturels.

Trois axes forts sont repris pour la période 2007-2013: l'accueil de nouvelles populations, la création de richesses, l'attractivité et l'accessibilité du territoire.

L'Etat et les régions s'engagent donc avec l'Europe, à conduire une politique plurirégionale ambitieuse pour le Massif Central, basée sur la recherche, l'expérimentation et l'innovation.

La convention interrégionale Massif Central a été signée pour la période 2007-2013 affirmant dans le même temps une cohérence parfaite avec le Programme Opérationnel du Massif Central (PO MAC), les orientations stratégiques de la commission européenne et le cadre de référence stratégique national. Les ententes interrégionales n'ont pour l'instant pas connu le succès escompté par la loi de 1992.

Aucune région française n'a eu l'audace de se lancer dans cette voie et d'utiliser ce nouvel outil au statut connu d'établissement public, à l'exception aujourd'hui de la région Auvergne qui travaille activement pour mettre en place ce type de coopérations interrégionales en s'appuyant directement sur l'ingénierie de l'Agence Régionale de Développement des Territoires d'Auvergne (ARDTA) créée en 2005.

Je crois en effet que la mise en place d'une Entente de massif permettrait de clarifier les rôles de chacun et de renforcer l'efficacité de nos politiques de coopération interrégionale.

Elle pourrait aussi constituer un formidable laboratoire d'expérimentation pour la mise en œuvre d'une décentralisation réussie.

Dans l'esprit, il faut bien comprendre qu'il ne s'agit pas de créer une structure nouvelle qui empiéterait sur les compétences du comité ou du commissariat de massif, en portant par exemple la convention interrégionale de massif, mais bien plutôt de mettre en place une structure d'orientation politique réunissant l'ensemble des collectivités locales intéressées par le territoire du massif.

En s'inspirant du mode de fonctionnement habituel des structures intercommunales, l'Entente permettrait aux Régions de déléguer pleinement les compétences et les moyens de leur choix au service de l'aménagement durable des territoires: cela mettrait fin aux blocages politico-administratifs qui nuisent bien souvent à l'efficacité des actions territoriales régionales !

Cela permettrait aux Régions du massif de se hisser à une vision globale de ce territoire pour traiter en coopération des questions d'intérêt interrégional qui relèvent de leur compétence commune!

Dans l'optique de faire aboutir rapidement ce dossier, je réunirai donc à nouveau prochainement l'ensemble des Présidents de Régions engagés dans la Convention Interrégionale « Massif-Central » pour apprécier la faisabilité de la création de cette « Entente Interrégionale ».

René SOUCHON

### **Lettre de Monsieur Jean-Jack QUEYRANNE, Région Rhône-Alpes.**

Charbonnières, le 23 août 2007

Monsieur le Président,

Votre lettre relative à la mise en œuvre d'ententes interrégionales pour l'aménagement national du territoire a retenu toute mon attention.

Je tenais à vous présenter mes excuses pour le retard pris dans la réponse.

La Région Rhône-Alpes, vaste comme notre voisine la SUISSE et aussi peuplée que le DANEMARK doit, de par son importance et son positionnement géographique en Europe, être un des fers de lance d'initiatives de coopération interrégionales nationales mais également européennes.

Si depuis vingt ans, Rhône-Alpes, le Bade-Wurtemberg, la Catalogne et la Lombardie associent leurs forces dans une coopération originale intitulée « les quatre Moteurs pour l'Europe », il n'en demeure pas moins que de telles initiatives doivent se développer afin de favoriser la construction européenne.

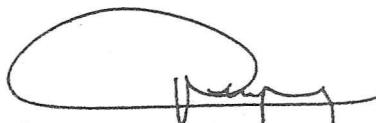
A ce titre, les Présidents des Régions italiennes Ligurie, Piémont, Vallée d'Aoste et les Présidents des Régions françaises Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes viennent de donner naissance, au printemps dernier, à l'Euro région Alpes Méditerranée. L'objectif de cette entente est de favoriser un dialogue interrégional permanent en faveur d'une plus grande intégration territoriale de leurs politiques, conformément aux principes de développement durable, et notamment dans le domaine du développement économique, de l'initiative et de l'emploi, des transports, de l'environnement, et de la cohésion sociale.

Cependant à côté de ces initiatives européennes, il convient également de stimuler les ententes interrégionales entre régions françaises, qui, présentent effectivement la particularité d'être petites et nombreuses. Ce particularisme à la française engendre des inégalités territoriales évidentes. Aussi, afin d'atténuer ces disparités et favoriser un aménagement national du territoire harmonieux et solidaire, la coopération interrégionale semble s'imposer.

En ce sens, des conventions interrégionales de massif - Massif central/Jura et Alpes- ont été signées entre les régions concernées afin de développer une stratégie régionale transversale cohérente avec les politiques nationale et européenne.

Demeurant à votre disposition,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma parfaite considération.



Jean-Jack QUEYRANNE





## LE CERCLE POUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

### HISTORIQUE

LE CERCLE POUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE est une association privée, régie par la Loi de 1901. Il a été fondé en 1991 par Hélène Roger-Vasselín et Claude Rousseau, alors chargés de mission à la DATAR (respectivement depuis 1963 et 1970), et Marc Nizery, ancien collaborateur extérieur de la DATAR, de 1964 à 1978.

### LES MEMBRES DU CERCLE

Le CERCLE rassemble aujourd'hui 220 membres, qui sont, ou ont été des acteurs de l'aménagement du territoire. Ils sont actuellement anciens ministres, parlementaires, anciens délégués et directeurs à la DATAR, préfets, hauts fonctionnaires, présidents directeurs généraux et dirigeants de grands groupes industriels et d'établissements financiers, chefs d'entreprises de toutes tailles, membres de professions libérales, aménageurs locaux, commissaires à l'aménagement, à l'industrialisation ou à la reconversion, chargés de mission ou collaborateurs extérieurs de la DATAR.

Hommes et femmes de terrain, de pouvoir ou d'influence, tous portent un intérêt particulier au territoire français, à son développement économique et à son aménagement. Ils gardent vif le souvenir du climat particulier de pragmatisme et d'efficacité dans lequel la DATAR a travaillé depuis les années soixante, et dont tous les partenaires de la Délégation ont été fortement marqués. Ils ont souhaité en adhérant au Cercle retrouver et entretenir ce climat, et continuer à agir, dans le cadre du statut de l'association, sur les aspects territoriaux et spatiaux de l'évolution économique et humaine du pays. Ils considèrent que la pleine mise en valeur du territoire national et la recherche de la meilleure performance économique, dans le contexte européen et mondial du vingt et unième siècle, ne sont pas indifférentes à la répartition géographique des activités et de la population, et que cette répartition nécessite l'adhésion de l'opinion publique.

Toutes les sensibilités politiques sont représentées dans le Cercle. Toutes les approches de la problématique de l'aménagement du territoire peuvent y être abordées. Sa crédibilité se fonde sur l'indépendance d'esprit et d'expression de ses membres, sur leurs compétences très diverses, leur expérience et l'élévation de leurs motivations.